ASP Règlement sur les stationnements alternés

Calendrier des suspensions 2025

Jour de l'An*	**Mer 1er janv.**
Épiphanie	Lun 6 janv.
Anniversaire de Martin Luther King Jr.	Lun 20 janv.
Réveillon du Nouvel An lunaire	Mar 28 janv.
Nouvel An lunaire	Mer 29 janv.
Anniversaire de Lincoln	Mer 12 févr.
Anniversaire de Washington (Jour du Président)	Lun 17 févr.
Losar	Ven 28 févr
Mercredi des Cendres	Mer 5 mars
Pourim	Ven 14 mars
Idoul-Fitr (Aïd el-Fitr)	Lun 31 mars - mar 1er avr.
Pessah	Dim 13 - lun 14 avr.
Jeudi Saint	Jeu 17 avr.
Jeudi Saint (orthodoxe)	Jeu 17 avr.
Vendredi Saint	Ven 18 avr.
Vendredi Saint (orthodoxe)	Ven 18 avr.
Pessah (7e/8e jours)	Sam 19 - dim 20 avr.
Journée du Souvenir*	**Lun 26 mai**
Solennité de l'Ascension	Jeu 29 mai
Chavouot (2 jours)	Lun 2 - mar 3 juin
Idoul-Adha (Aïd el-Adha)	Ven 6 - sam 7 juin
Juneteenth	Jeu 19 juin
Jour de l'Indépendance*	**Ven 4 juil.**
Tisha B'Av	Dim 3 août
Fête de l'Assomption	Ven 15 août
Fête du Travail*	**Lun 1 sept.**
Roch Hachanah	Mar 23 - mer 24 sept.
Yom Kippour	Jeu 2 oct.
Souccot (2 jours)	Mar 7 - mer 8 oct.
Jour de Christophe Colomb	Lun 13 oct.
Chemini Atseret	Mar 14 oct.
Sim'hat Torah	Mer 15 oct.
Diwali	Lun 20 oct.
Toussaint	Sam 1er nov.
Jour des élections	Mar 4 nov.
Journée des anciens combattants	Mar 11 nov.
Jour de l'Action de grâce*	**Jeu 27 nov.**
Immaculée Conception	Lun 8 déc.
Noël*	**Jeu 25 déc.**

Information

Le règlement sur les stationnements alternés peut être suspendu occasionnellement pour cause de neige, de mauvais temps ou d'autres situations d'urgence. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site internet **nyc.gov/dot** ou appeler le **311**.

Si vous êtes sourd(e) ou malentendant(e), appelez le (212) 504 4115 (ATS).

Le saviez-vous ?

Qu'y a-t-il dans un nom ? Connaissez-vous la différence entre ces panneaux de stationnement ?

	NO STOPPING (ARRÊT INTERDIT)	NO STANDING (ATTENTE INTERDITE)	NO PARKING (STATIONNEMENT INTERDIT)
Est-ce que je peux déposer ou prendre des passagers ?	Non	Oui	Oui
Est-ce que je peux charger ou décharger un colis ou des marchandises en m'arrêtant le long du trottoir ?	Non	Non	Oui
L'attente est-elle autorisée ?	Non	Non	Non

Toute la ville de New York a été déclarée zone d'enlèvement en 1959 en vertu de la loi étatique sur les véhicules et la circulation. Cela signifie que tout véhicule stationné ou utilisé illégalement, ou dont la vignette d'immatriculation ou de contrôle technique est manquante ou expirée, peut être enlevé.

Les **JOURS FÉRIÉS IMPORTANTS**, l'arrêt, l'immobilisation et le stationnement sont autorisés, **sauf** dans les zones où des règles d'arrêt, d'immobilisation et de stationnement sont en vigueur sept jours sur sept (par exemple, « No Standing Anytime » [Immobilisation strictement interdite]). Par conséquent, les parcmètres ne seront pas en service les jours fériés importants.

Le stationnement en double file des véhicules particuliers est strictement interdit, y compris les jours de nettoyage des rues, quel qu'en soit l'endroit, le motif ou la durée.

Il est interdit de stationner à moins de 15 pieds (4,5 m) de chaque côté d'une bouche d'incendie. Les bordures peintes au niveau des bouches d'incendie **N'INDIQUENT PAS** un endroit où vous pouvez stationner.

Un véhicule occupé stationné illégalement présente les mêmes risques de sécurité et d'encombrement qu'un véhicule inoccupé. Soyez responsable et garez-vous légalement.

***Jours fériés importants**

NEW YORK CITY DOT
NYC Delivering for you. Every day. Everywhere.
Ydanis Rodriguez
Commissioner

Il est possible d'obtenir des versions traduites de ce document en appelant le 311 ou en consultant le site nyc.gov/dot ou nyc.gov/dot/asprules.

VISION ZERO
Building a Safer City

French / Français